



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

détermination du revenu imposable

Question écrite n° 104025

Texte de la question

M. Michel Zumkeller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation de certaines familles moyennes, qui assurent l'obligation alimentaire d'un parent âgé. En effet, ces Français versent une pension alimentaire pour laquelle ils bénéficient d'une déduction fiscale, mais la somme versée est imputée sur les revenus de la personne âgée. Ainsi, cette pension, qui d'un côté apporte une déduction minime des revenus, peut entraîner une diminution considérable en prestation reçue de l'autre. Aussi, il souhaite connaître les mesures qui pourraient permettre tout à la fois d'apporter une incitation aux familles sans pénaliser la personne âgée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104025

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9757